

Communiqué de presse de l'administrateur unique

Constatation de la réalisation du dividende optionnel

INFORMATION RÉGLEMENTÉE
EMBARGO JUSQU'AU 10/06/2021 – 19H30



Constatation de la réalisation du dividende optionnel

Montea a constaté ce soir la réalisation de l'augmentation de capital dans le cadre du dividende optionnel offert à ses actionnaires. Le capital de Montea a été augmenté de € 3.908.109,56 (et les primes d'émission de € 12.418.507,12) ; soit au total un renforcement des fonds propres de € 16.326.616,68 par l'émission de 191.762 nouvelles actions, dans le cadre du capital autorisé. Le capital de Montea est actuellement représenté par 16.215.456 actions. Les actions nouvellement créées seront normalement admises à la négociation sur Euronext Brussels et Euronext Paris à partir du 14 juin 2021.

De ce fait, 191.762 nouvelles actions ont été émises par acte notarié ce soir après la clôture de la bourse, pour un prix d'émission total de € 16.326.616,68 (€ 3.908.109,56 en capital et € 12.418.507,12 en primes d'émission), dans le cadre du capital autorisé. Les actions nouvellement créées seront normalement admises à la négociation sur Euronext Brussels et Euronext Paris à partir du 14 juin 2021.

Le capital de Montea est désormais représenté par 16.215.456 actions. Les droits à dividende qui n'ont pas été apportés seront payés en liquide, ainsi qu'une partie restante en liquide des coupons apporté (soit €0,001 par coupon n°23). Le total net à distribuer s'élève à € 15.388.688,17, soit €1,981 per coupon non apporté plus €0,001 par coupon apporté. Ce montant sera versé aux actionnaires dès que possible à partir du 14 juin 2021.

Le règlement effectif des dividendes aura lieu le lundi 14 juin 2021, au choix des actionnaires, sous la forme de (i) la remise des nouvelles actions émises en échange de l'apport des droits à dividende, (ii) le paiement du dividende en liquide, ou (iii) une combinaison des deux modalités de paiement ci-dessus.

➤ Publication en application de l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 sur la publication des participations importantes (loi sur la Transparence)

Suite à cette augmentation de capital et à l'émission de 191.762 nouvelles actions pour un prix d'émission total de € 16.326.616,68 (€ 3.908.109,56 en capital et € 12.418.507,12 en primes d'émission), le capital souscrit total de Montea s'élève à € 330.469.920,07 à partir du 10 juin 2021. À partir de cette même date, le capital est représenté par 16.215.456 actions ordinaires entièrement libérées. Il n'existe pas d'actions préférentielles, d'actions sans droit de vote, d'obligations convertibles ni de warrants donnant droit à des actions. Chaque action confère une voix à l'Assemblée générale. Les actions représentent donc le dénominateur pour les besoins des notifications dans le cadre de la réglementation sur la transparence (càd notifications en cas de (notamment) atteinte, dépassement ou non-atteinte des seuils légaux ou statutaires).

Outre les seuils légaux, les statuts de Montea prévoient un seuil statutaire de 3% en application de l'article 18, §1 de la loi sur la Transparence.

À PROPOS DE MONTEA « SPACE FOR GROWTH »

Montea SA est une société immobilière réglementée publique de droit belge (SIRP – SIIC), spécialisée dans les ensembles logistiques situés en Belgique, aux Pays-Bas et en France. L'entreprise est un acteur de référence sur ce marché. Montea offre à ses clients l'espace – au sens propre – dont ils ont besoin pour croître, sous la forme de solutions immobilières souples et innovantes. La société crée ainsi de la valeur à l'intention de ses actionnaires. Au 31/03/2021, le patrimoine immobilier représente une superficie totale de 1.485.292 m², répartie sur 75 sites. Montea SA est cotée depuis fin 2006 sur Euronext Brussels (MONT) et Paris (MONTP).

CONTACT PRESSE

Jo De Wolf | +32 53 82 62 62 | jo.dewolf@montea.com

POUR EN SAVOIR PLUS

www.montea.com